

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 2<sup>e</sup> jour de juin 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Messieurs Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Madame Geneviève Braconnier et Monsieur François Bujold, conseillers, ayant justifié leurs absences.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**144-06-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, avec les ajouts suivants :

32. Immeuble situé au 118, boulevard Perron Est – Demande d'autorisation pour entreposage extérieur
33. Autorisation de passage – Traversée de la Gaspésie (TDLG) à vélo les 7 et 8 juillet 2014

**2. Adoption des procès-verbaux**

**145-06-14 2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

**146-06-14 2.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2014**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

**147-06-14 2.2 Séance extraordinaire du 20 mai 2014**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

**3. Suivi des affaires du public**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 mai 2014.

**4. Correspondance**

- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
  - . le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la Commission dans le dossier de Béton Provincial stipulant que la demande devrait être rejetée parce que non nécessaire en ce qui concerne les deux premiers volets. Pour ce qui est des deux autres volets de la demande, la Commission considère qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation demandée à certaines conditions puisque les lots visés sont déjà utilisés à des fins industrielles et que le secteur est déjà fortement déstructuré de ce fait;
  - . copie d'une correspondance adressée à la Fédération de l'UPA ainsi qu'à la MRC de Bonaventure leur demandant de faire parvenir leurs recommandations au sujet de la demande reçue de la Ville de New Richmond concernant les lots 696P et 697P;
  - . le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier de 9132-1810 Québec inc. stipulant que la Commission, à moins de réception d'une demande de rencontre ou d'observation additionnelle, ordonnera l'inclusion à la zone agricole de la Ville de New Richmond d'une partie du lot 1060. Cette autorisation est toutefois assujettie à diverses conditions;

. le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier de la Fabrique de la paroisse de Saint-Edgar stipulant que la Commission, à moins de réception d'une demande de rencontre ou d'observation additionnelle, autorisera l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit l'agrandissement d'emplacements résidentiels sur une partie des lots 801 et 803.

- De la compagnie TransAlta Renewables, un chèque au montant de 77 704 \$ représentant la contribution annuelle de 2 000 \$/MW de la portion du parc éolien installé sur le territoire de la municipalité, soit 39,6MW;

#### **148-06-14 5. Comptes à payer**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de mai 2014, et ce, au montant de trois cent soixante mille neuf cent cinquante-huit dollars et dix-huit cents (360 958,18 \$).

#### **6. Dépôt du procès-verbal des procédures d'enregistrement**

##### **6.1 Journée tenue le 8 mai 2014 pour les Règlements 948-14 et 949-14**

La greffière dépose les procès-verbaux des procédures d'enregistrement tenues le 8 mai 2014 pour les Règlements 948-14 et 949-14, qui indiquent qu'aucune personne n'est venue signer les registres à ces fins.

##### **6.2 Journée tenue le 26 mai 2014 pour le Règlement 952-14**

La greffière dépose le procès-verbal de la procédure d'enregistrement tenue le 26 mai 2014 pour le Règlement 952-14, indiquant qu'aucune personne n'est venue signer le registre à cette fin.

#### **149-06-14 7. Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond – Demande de subvention à Patrimoine Canada (M30)**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'exclusion (M30), afin de permettre à la Ville de recevoir une subvention de Patrimoine Canada pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, pour l'année financière 2014-2015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis à cet effet.

#### **150-06-14 8. Vente de terrain excédentaire – Lot 52-1-150P à Mme Geneviève Dupont et M. Olivier Matton**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$), plus taxes à Mme Geneviève Dupont et M. Olivier Matton, d'une partie du lot suivant :

Lot 52-1-150P borné comme suit : vers le Nord-Ouest par le lot 51-8, propriété de Léonard Leblanc ou représentants; vers le Nord-Est par une autre partie du lot 52-1-150 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-104 et 52-1-105; vers le Sud-Est par la totalité de la limite Nord-Ouest du lot 52-1-104 étant la propriété de l'acheteur ; et vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 52-1-150 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-104 et 52-1-103.

Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette vente.

#### **151-06-14 9. Règlement 946-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Cd.1 – Adoption**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 946-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Cd.1.

- 152-06-14 10. Règlement 947-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel) – Adoption**  
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 947-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel).
- 153-06-14 11. Règlement 953-14 concernant la transmission de documents technologiques – Adoption**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 953-14 concernant la transmission de documents technologiques.
- 12. Règlement 954-14 abrogeant le Règlement 943-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond (Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée) – Avis de motion**  
Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 954-14 abrogeant le Règlement 943-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond (Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée), sera adopté à une séance ultérieure.
- 154-06-14 13. Règlement 955-14 abrogeant le Règlement 944-14 concernant les limites de vitesse sur le Rang 4 Est, situé dans un secteur agroforestier en milieu agricole – Adoption**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 955-14 abrogeant le Règlement 944-14 concernant les limites de vitesse sur le Rang 4 Est, situé dans un secteur agroforestier en milieu agricole.
- 155-06-14 14. Règlement 956-14 pourvoyant à la consolidation du déficit 2013 et les frais afférents, et pour ce faire, un règlement d'emprunt de cent quatre-vingt-un mille six cent dollars (181 600 \$) sur quinze (15) ans – Adoption**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 956-14 pourvoyant à la consolidation du déficit 2013 et les frais afférents, et pour ce faire, un règlement d'emprunt de cent quatre-vingt-un mille six cent dollars (181 600 \$) sur quinze (15) ans.
- 15. Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal) – Avis de motion**  
Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jean Cormier à l'effet que le Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal), sera adopté à une séance ultérieure.
- 156-06-14 16. Entente de contribution avec l'Agence de développement économique Canada – Projet no. 400042127 – Autorisation de signature**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents à l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique Canada, pour le projet no. 400042127, et ce, en remplacement du maire précédent.
- 157-06-14 17. Croix-Rouge Canadienne – Entente de services aux sinistrés**  
**17.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente services aux sinistrés**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour la Ville, la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, et ce, pour une période de trois (3) ans, entrant en vigueur à la date de signature.

- 158-06-14 17.2 Autorisation de paiement – Entente de services aux sinistrés 2014**  
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement à la Croix-Rouge Canadienne d'un montant de cinq cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-dix cents (576,90 \$), représentant les frais de l'entente de services aux sinistrés 2014.
- 159-06-14 18. Défi Vélo Rotary – 24 août 2014**  
**Considérant** la demande déposée par le Club Rotary concernant leur activité « Défi Vélo Rotary » qui se tiendra le 24 août 2014;
- Considérant** la noble cause de l'événement et ses retombées;
- À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'utilisation par le Club Rotary des différentes infrastructures de la Ville, pour le Défi Vélo Rotary qui se tiendra le 24 août 2014 sur le territoire de la municipalité, et ce, concernant :
- L'autorisation de circuler dans les rues avec un départ et une arrivée de la Pointe Taylor;
  - La gratuité de location du Camp à Jos;
  - Que l'assurance-responsabilité de la Ville couvre l'activité.
- De plus, la Ville souhaite être invitée aux réunions de préparation de cette activité et également, obtenir un plan de gestion de risques.
- 160-06-14 19. Embauche – Journalier – Service des travaux publics**  
**Considérant qu'**un affichage a été effectué sur le site internet d'Emploi Québec ainsi que dans le journal Écho de la Baie, édition du 30 avril 2014, se terminant le 9 mai 2014;
- Considérant qu'**un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;
- À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'embauche de M. Daniel Babin, à titre de journalier au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 20 mai 2014.
- 161-06-14 20. Subdivision d'une partie des lots 929P et 95-1P– Autorisation de signature**  
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents concernant la subdivision d'une partie du lot 929 et d'une partie du lot 95-1, et ce, tel que complété par M. Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, dans ses minutes numéro 5883 (Minute ASP-5884).
- 162-06-14 21. Autorisation de vente – M. Gilles Cyr – Lot 929P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain, située sur le lot 929P, d'une superficie de 174,2 mètres carrés, au prix de 5,3819 \$ le mètre carré. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction. Par le fait même la résolution 164-06-12 est abrogée.
- 163-06-14 22. Renonciation des délais de 30 jours – Dossier CPTAQ 405745 – Béton provincial Ltée**  
**Considérant** la demande d'autorisation déposée par Béton Provincial Ltée pour l'exploitation d'une sablière-gravière à New Richmond, et ce, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Considérant** la réception de l'orientation préliminaire de la Commission dans ce dossier;

**Considérant que** la Ville désire renoncer à présenter des observations écrites supplémentaires ou à demander une rencontre avec la Commission;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond renonce au délai de trente (30) jours qui est autorisé par le Commission, et ce, pour la demande déposée par Béton provincial Ltée.

### **23. Demande de stagiaire 2015 – Service des Loisirs**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **164-06-14 24. Office municipal d’habitation de New Richmond – Révision budgétaire 2014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d’approuver la révision budgétaire 2014 de l’Office municipal d’habitation de New Richmond avec un nouveau déficit de l’ordre de trente-deux mille neuf cent quarante-cinq dollars (32 945 \$).

### **165-06-14 25. Embauche – Étudiants – Service des loisirs**

M. Jacques Rivière déclare qu’il a un conflit d’intérêts d’ordre familial concernant ce point. Il s’abstiendra donc de voter.

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté de procéder à l’embauche des étudiants suivants pour la période estivale :

Camp de jour : Mme Magalie Langlois (coordonnatrice), Mme Laurence Gauvreau-Rivière et Mme Laurence D’Amours.

Bureau d’accueil touristique : Mme Amélie Saint-Hilaire et Mme Andrée-Anne Mercier.

Pointe-Taylor : Mme Daphné Leblanc, Mme Luce Bernard et Mme Ann-Chloé Boudreau.

Piscine : Mme Cindy Leblanc et Mme Rosabelle Leblanc.

### **166-06-14 26. Résolution d’appui – Champ de tir de la Baie des Chaleurs**

**Considérant** la demande déposée par le Club de tir de la Baie des Chaleurs inc. concernant la mise sur pied d’un champ de tir dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Bonaventure;

**Considérant que** ce projet générerait d’importantes retombées économiques, spécialement pour le Parc régional Petite-Cascapédia;

**Considérant** la rencontre qu’a tenu le Conseil avec les représentants du Club;

**Considérant** les réponses obtenues par le Conseil sur plusieurs questions en suspens par rapport à ce projet;

**Considérant** la volonté du Club de bien faire les choses et de respecter les différents usagers du territoire visé;

**Considérant** les normes que le Club aura à respecter pour la mise sur pied et l’opération du Champ de tir;

**Considérant** les appuis reçus par le Club à ce jour;

**Considérant** les ententes envisagées à ce jour par le Club avec différents utilisateurs dont les différents corps policiers;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'appuyer le projet déposé par le Club de tir de la Baie des Chaleurs inc., et ce, pour la mise sur pied d'un champ de tir dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Bonaventure. Le tout est conditionnel à la réalisation de tests sonores à être réalisés par une firme indépendante.

**167-06-14 27. Tableaux de tarification – Service des travaux publics**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter les tableaux de tarification présentés par le Service des travaux publics.

**168-06-14 28. Autorisation de signature – Société d'assurance automobile du Québec**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Ville, et ce, pour l'année 2014.

**29. Autorisation d'achat – Tracteur à gazon**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**169-06-14 30. Demande d'autorisation – Installation de câbles à fibre optique**

**30.1 – Boulevard Perron Ouest – Bell Canada**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser Bell Canada à procéder à l'installation de câbles à fibre optique sur des infrastructures aériennes existantes de Telus, et ce, sur le boulevard Perron Ouest. Par le fait même, d'autoriser le directeur du Service d'urbanisme à signer la demande de permis d'intervention à cet effet.

**170-06-14 30.2 5<sup>e</sup> Rue - Telus**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser Telus à procéder à l'installation de câbles à fibre optique sur des infrastructures aériennes existantes de Telus, et ce, le long de la 5<sup>e</sup> Rue. Par le fait même, d'autoriser le directeur du Service d'urbanisme à signer la demande de permis d'intervention à cet effet.

**171-06-14 31. Autorisation d'émission de permis – 176, route 132 Est (Store Mag) – Plan d'intégration et d'implantation architectural – PIIA (Règlement 802-05)**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour l'agrandissement arrière du local situé au 176, route 132 Est;

**Considérant** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 28 mai 2014;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'agrandissement à l'arrière proposé du local situé au 176, route 132 Est (Store Mag).

**Affaires nouvelles**

**172-06-14 32. Immeuble situé au 118, boulevard Perron Est – Demande d'autorisation pour entreposage extérieur**

**Attendu que** l'industrie éolienne a engendré et engendre toujours des retombées économiques importantes pour la Ville de New Richmond;

**Attendu que** le Conseil souhaite toujours retirer le maximum de retombées dans ce créneau économique pour ses citoyens;

**Attendu que** l'arrivée du Parc éolien de New Richmond a permis à la Ville ainsi qu'à un bon nombre d'entreprises du secteur d'y retirer des bénéfices;

**Attendu que** l'opération et l'entretien du Parc a entraîné la création directe et permanente de plus de huit (8) emplois, et ce, pour une période de vingt (20) ans;

**Attendu que** l'opérateur du Parc éolien désire installer ses bureaux de manière permanente au 118, boulevard Perron Est;

**Attendu que** l'opérateur du Parc éolien désire y effectuer de l'entreposage extérieur;

**Attendu que** le zonage actuel ne permet pas l'entreposage extérieur à cet endroit;

**Attendu** la demande déposée par le propriétaire du bâtiment auprès du Conseil;

**Attendu que** le Conseil ne désire pas modifier le zonage dans cette zone;

**Attendu que** le Conseil est conscient de l'environnement dans lequel se situe le bâtiment visé;

**Attendu que** le Conseil désire voir l'opérateur du Parc éolien de New Richmond installer ses bureaux permanents dans les limites de la Ville;

*À ce moment de la réunion, le maire demande le vote pour cette résolution. Les résultats sont les suivants :*

*Conseiller – Siègne no. 1, Jacques Rivière : En accord*

*Conseiller – Siègne no. 3, Jean Cormier : En accord*

*Conseiller – Siègne no. 4, Jean-Pierre Querry : En accord*

*Conseiller – Siègne no. 5, René Leblanc : En désaccord*

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que l'entreposage extérieur temporaire de pièces et d'équipements visant l'entretien du Parc éolien de New Richmond soit toléré sur le site du 118, boulevard Perron Est, et ce, uniquement pour la période de vie utile du Parc éolien de New Richmond. L'installation de matériaux opaques réduisant l'effet visuel de l'entreposage est obligatoire, et ce, à même la clôture existante donnant sur le boulevard Perron. Les matériaux utilisés à cette fin devront préalablement être approuvés par la Ville.

**173-06-14 33. Autorisation de passage – Traversée de la Gaspésie (TDLG) à vélo les 7 et 8 juillet 2014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité, aux cyclistes participants à l'activité organisée par la TDLG (Traversée de la Gaspésie) à vélo, et ce, les 7 et 8 juillet 2014 :

7 juillet 2014 : Parcours du Gîte du Mont-Albert à New Richmond;

8 juillet 2014 : Parcours de New Richmond vers Paspébiac.

**Affaires du public**

Une contribuable demande un suivi en ce qui concerne le projet de règlement dans le but de créer une zone d'exploitation de carrière et sablière, et ce, pour le secteur de la route McLellan et/ou de la route du Rang 2 Est.

**174-06-14 Levée de la séance**

À 8 h 38, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire